

Thème 322 – La défaillance du marché en présence de biens collectifs (publics) mondiaux peut-elle être compensée par l'intervention des pouvoirs publics ?

Partie I - Exercice de compréhension - Pourquoi le marché est-il défaillant en présence de biens collectifs?

Etape 1 : Un agriculteur doit décider du niveau de nitrates qu'il doit mettre en œuvre afin d'accroître sa récolte et de maximiser son profit individuel (bilan privé). Le prix d'une tonne de nitrate est de 100 euros

Quantités de nitrates utilisées Prix d'une tonne de nitrate 100 euros	Coût total des nitrates	Valeur de la production	Profit total de l'agriculteur
0		2000	2000
1		2500	
2		2900	
3		3100	
4		3190	
5		3250	

Source : C Gollier .free.fr/SupCours/Extern/Extern.ppt

Questions :

- 1- Complétez les colonnes 2 et 4
- 2- Quelle est la quantité de nitrates qui maximise le profit individuel (ou bilan privé) de l'agriculteur ?
- 3- Quelle est alors la valeur de la production réalisée par l'agriculteur ?

Etape 2 : Une association écologiste analyse le cours d'eau voisin et la nappe phréatique et constate que la qualité de l'eau se dégrade fortement dans les deux cas :

Quantités de nitrates utilisées Prix d'une tonne de nitrate 100 euros	Coût total des nitrates	Valeur de la production	Profit total de l'agriculteur	Externalités négatives générées par les nitrates	Bilan social
0		2000	2000	0	2000
1		2500		-300	
2		2900		-700	
3		3100		-1000	
4		3190		-1400	
5		3250		-2000	

Source : C Gollier .free.fr/SupCours/Extern/Extern.ppt

Questions :

1. Reprenez les données du tableau précédent et complétez la dernière colonne du tableau ci-dessus
2. Quel est le niveau d'utilisation des nitrates qui maximise le bilan social de la collectivité ? Est-il différent du bilan privé de l'agriculteur ?

3. Que pouvez-vous en conclure sur l'intérêt privé et l'intérêt collectif dans le cas présent ?
4. En quoi l'instauration d'une taxe pourrait-elle désinciter l'agriculteur à utiliser trop de nitrates?

Partie II : Les interventions des pouvoirs publics remédient-elles aux défaillances du marché en présence de biens collectifs, en particulier des biens publics mondiaux ? l'exemple de la biodiversité

Etape I – La biodiversité , un bien public mondial menacé

Document 1 :

A

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions (coopération, prédation, symbiose...) qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes et entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous, les humains, appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des fils de ce tissu.

L'usage du mot biodiversité est relativement récent mais la biodiversité, elle, est très ancienne : la diversité biologique actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, les premiers organismes vivants connus datant de près de 3,5 milliards d'années.

La notion même de biodiversité comprend trois niveaux interdépendants, c'est

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles - des écosystèmes des océans, prairies, forêts... jusqu'au contenu des cellules (pensons aux parasites qui peuvent y vivre) en passant par la mare au fond de son jardin ou les espaces végétalisés en ville.
- la diversité des espèces qui vivent dans ces milieux, qui sont en relation les unes avec les autres (prédation, coopération...) et avec leurs milieux de vie.
- la diversité des individus au sein de chaque espèce : autrement dit, nous sommes tous différents ! Les scientifiques parlent de diversité génétique pour ce troisième niveau.

Source : La biodiversité, c'est quoi?, <https://biodiversite.gouv.fr/la-biodiversite-cest-quoi>

B

La biodiversité est essentielle pour le développement naturel de tous les écosystèmes de notre planète. Une grande biodiversité augmente la stabilité et l'adaptabilité de la biosphère face aux modifications des conditions environnementales.

La biodiversité est indispensable au bien-être et à la santé des êtres humains: toutes les sociétés et cultures de notre planète dépendent de l'utilisation d'une nature diversifiée. La biodiversité possède une valeur à la fois économique, sociale, culturelle et esthétique.

Les avantages économiques de la biodiversité sont fournis en grande partie par les services écosystémiques, comme la pollinisation des cultures, le maintien d'un sol fertile pour la production alimentaire, la transformation de déchets et de polluants, la régulation des ravageurs des cultures par leurs ennemis naturels, la mise à disposition de matières premières pour l'industrie ou encore la production de médicaments.

En particulier dans les pays en développement, les populations dépendent en grande partie directement des ressources naturelles des forêts, des océans ou d'autres habitats. L'objectif du Millénaire pour le développement des Nations Unies qui veut éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde, ne peut donc être atteint qu'avec la protection et l'utilisation durable de la biodiversité et de ses services écosystémiques.

Source : L'importance de la biodiversité, https://sciencesnaturelles.ch/biodiversity-explained/about_biodiversity/bedeutung

Questions :

1. Compléter le tableau

Caractéristique d'un bien public mondial	Définition de la caractéristique	Argument qui montre que la biodiversité a cette caractéristique
Non rivalité		
Non exclusion		
Critère de territorialité		
Critère de temporalité		

Document 2 :

A :

Le groupe international d'experts sur la biodiversité de l'ONU a publié un rapport en mai 2019 selon lequel 75 % de l'environnement terrestre a été « *gravement altéré* » par les activités humaines et 66 % de l'environnement marin est également touché. Résultat : environ un million d'espèces animales et végétales sur les quelque 8 millions estimées sur Terre sont menacées d'extinction, dont « *beaucoup dans les prochaines décennies* ». Près de 23 % des oiseaux, 25 % des plantes, 33 % des récifs coralliens, 40 % des amphibiens, 10 % des insectes et plus d'un tiers des mammifères marins sont menacés.

Source : Clémentine Thiberge, L'ONU propose de protéger 30 % de la planète d'ici à 2030, Publié dans Le Monde, le 14 janvier 2020.

B :

Un quart des morts et des maladies à travers le monde sont liées aux pollutions et aux atteintes à l'environnement causées par l'Homme, assure l'ONU mercredi dans un rapport sur l'état de la planète. Pollution de l'air, produits chimiques contaminant l'eau potable et destruction accélérée des écosystèmes nécessaires à la survie de milliards de personnes causent "une situation désespérée" pour la santé humaine, selon le communiqué de presse.

250 scientifiques de 70 pays ont travaillé pendant six ans sur ce rapport, qui alerte que des conditions environnementales "médiocres" sont responsables "d'environ 25% des morts et maladies dans le monde. En 2015, la pollution de l'environnement a causé près de 9 millions de décès". Le rapport souligne notamment un fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres : surconsommation, pollutions et gaspillage alimentaire au Nord précipitent famine, pauvreté et maladies au Sud.

"Soit nous intensifions considérablement la protection de l'environnement, soit les villes et régions d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique pourraient connaître des millions de décès prématurés d'ici le milieu du siècle", explique-t-il.

Source : Salomé Vincendon avec AFP, 25% des morts et maladies sont liées aux atteintes à l'environnement in BFM TV, 13/03/2019

Questions :

1. Quel est le constat opéré par le groupe international d'experts sur la biodiversité de l'ONU ?
2. En quoi peut-on parler d'externalités négatives sur un bien public mondial ?
3. L'environnement est-il seul impacté par les activités humaines ?

Etape 2 – Les solutions envisagées par les pouvoirs publics sont-elles suffisantes ?

Document 3

Pour enrayer ce déclin rapide de biodiversité, le groupe de travail du CDB (Convention des Nations unies sur la diversité biologique) a proposé d'amener d'ici à 2030 à 30 % le taux d'aires terrestres protégées et au même nombre celui des aires marines protégées. Aujourd'hui, les zones protégées représentent 17 % des surfaces terrestres, soit environ 20 millions de kilomètres carrés (un peu plus de la superficie du Canada et des Etats-Unis réunis) et 10 % des zones maritimes. « *L'objectif est de stabiliser le taux de perte de biodiversité d'ici à 2030, puis de faire en sorte que cette biodiversité augmente de nouveau d'ici à 2050 en laissant les écosystèmes se régénérer* », explique Aleksandar Rankovic, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales, chargé du dossier COP15.

Source : Clémentine Thiberge, L'ONU propose de protéger 30 % de la planète d'ici à 2030, Publié dans Le Monde, le 14 janvier 2020.

Questions :

1. Quelle est la mesure phare préconisée par l'ONU pour préserver et reconstituer la biodiversité ? En quoi représente-t-elle une vraie prise de conscience ?

Document 4 :

Le 6 mai 2019, après sa rencontre avec les scientifiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, porteurs de très mauvaises nouvelles sur le déclin des espèces vivantes, Emmanuel Macron avait annoncé vouloir protéger 30 % des eaux et du territoire national d'ici à 2022, dont « *un tiers en pleine naturalité* ». Ce tiers d'espaces-là, auquel il va falloir appliquer une réglementation stricte, constitue le cœur du problème. Car, pour ce qui y est des surfaces affichées, la France, qui dispose du deuxième espace maritime le plus étendu au monde (plus de 10 millions de kilomètres carrés avec les outremer), ne manque pas d'ambition (...)

Au milieu des années 2010, plusieurs Etats ont surenchéri en annonçant des nouvelles AMP de taille record, comme la réserve marine de près de 1,3 million de km² créée au large d'Hawaï sous l'impulsion de Barack Obama. La France veut pouvoir tenir son rang lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui doit se tenir à Marseille en juin 2020, d'autant que l'objectif de 30 % d'eaux protégées ne semble pas inaccessible.

En juillet, selon le bilan établi par le réseau des AMP désormais englobé dans l'Agence française pour la biodiversité, le pays recensait officiellement 23,5 % de ses eaux bénéficiant d'un statut particulier, alors qu'il n'en comptait que 16,3 % en 2014 et moins de 1 % en 2007.

Source : Martine Valo, Des aires marines classées, mais pas assez protégée, Publié par Le Monde, le 22 octobre 2019

Questions :

1. La France est-elle un pays moteur dans cette prise de conscience ? (Appuyez-vous sur des données chiffrées afin de le démontrer)

Document 5 :

Une autre mesure vise à "réduire d'au moins 50% la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs, les biocides, les déchets plastique et autres sources de pollution" d'ici la fin de la décennie. Le texte reprend des conclusions des experts biodiversité de l'ONU (IPBES) : dans un vaste rapport publié en mai, ils soulignaient le rôle de l'agriculture, la déforestation, la pêche, la chasse, le changement climatique, les pollutions et les espèces invasives, dans la dégradation accélérée de la nature.

Source : Face au dérèglement climatique, l'ONU veut protéger 30% de la planète d'ici 2030, Par L'EXPRESS.fr avec AFP, publié le 14/01/2020

Questions :

1. L'objectif de l'ONU est-il seulement de définir des espaces préservés ?

Document 6 :

Cette nouvelle feuille de route réussira-t-elle là où les précédentes ont échoué ? La troisième édition de la « stratégie nationale biodiversité 2030 » (SNB), qui vise à mettre un terme à l'érosion du vivant d'ici à la fin de la décennie, a été officiellement lancée, lundi 27 novembre, avec plusieurs années de retard. En dévoilant les grandes lignes depuis Matignon, la première ministre, Elisabeth Borne, a rappelé l'enjeu de ce document : *« L'effondrement de la biodiversité est si fort, si rapide et si généralisé que la sixième extinction menace »*, a résumé l'ancienne ministre de l'environnement.

Présentée comme *« l'un des piliers »* de la planification écologique, cette stratégie s'articule autour de quatre grands axes (réduire les pressions, restaurer la biodiversité, mobiliser les acteurs, renforcer les moyens), déclinés en 40 mesures et 200 actions. (...) La stratégie rappelle d'abord l'ambition, affichée dès 2019 par Emmanuel Macron, de placer 10 % du territoire en protection forte (contre 4,2 % aujourd'hui). Avec une nouveauté : jusqu'à présent, seules les activités minières sont exclues, par principe, de ces zones. A l'avenir, une mission sera chargée d'élargir la liste d'activités pouvant être interdites a priori dans ces espaces. Pour y être autorisées, elles devront démontrer qu'elles sont sans impact sur l'environnement. *« Nous allons changer les règles et inverser la charge de la preuve »*, a insisté le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu. La planification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables devra également prendre en compte les aires en protection forte. Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux, Allain Bougrain-Dubourg, a, lui, appelé à les *« sanctuariser »*. *« On ne comprendrait pas que l'on puisse avoir des activités de pêche, de chasse, des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques dans ces 10 % en protection forte »*, a-t-il insisté.

Pour agir contre les principales menaces pesant sur la biodiversité (artificialisation des sols, pesticides et autres types de pollutions, surexploitation des espèces...), le gouvernement confirme l'objectif de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années et annonce la baisse de 50 % de la pollution lumineuse ou encore la résorption de toutes les anciennes décharges littorales. (...)

Sur l'agriculture, le gouvernement renvoie, cette fois, à la renégociation, en 2024, du plan stratégique national, le volet français de la politique agricole commune. *« L'agriculture est pudiquement représentée dans la stratégie, alors que l'on sait que, lorsqu'elle est trop intensive et chargée d'un cortège chimique, elle est la première cause de destruction de la biodiversité »*, a regretté M. Bougrain-Dubourg. *« On espérait un grand plan pour changer de paradigme avec les agriculteurs. »* (...)

Pour éviter que ne se répète l'échec de la précédente stratégie – l'état de la biodiversité n'a cessé de se dégrader entre 2010 et 2020 –, l'Etat met notamment en avant une *« gouvernance nouvelle »*, avec une *« administration pilote »* pour chaque action et le SGPE dans le rôle de la tour de contrôle. Chaque année, un état des lieux des progrès devra être réalisé, sur la base d'indicateurs précis. Autre différence, des moyens financiers et humains en hausse accompagnent cette stratégie. Le gouvernement a rappelé que 1 milliard d'euros seraient consacrés à l'eau et à la biodiversité en 2024. Pour la première fois depuis vingt ans, 141 emplois seront également créés. *« On part de loin »*, a toutefois reconnu Christophe Béchu. Surtout, les annonces concernant la question des subventions néfastes à la biodiversité n'ont pas convaincu l'ensemble des associations. La stratégie prévoit le lancement d'une mission réunissant les ministères de l'agriculture, de l'environnement et de l'économie pour travailler sur ce sujet et un plan de réorientation ou de suppression progressive doit ensuite être élaboré. En novembre 2022, un rapport d'inspection estimait que les subventions dommageables représentaient un minimum de 10,2 milliards d'euros pour l'année, soit un montant 4,4 fois supérieur à celui des dépenses favorables à la biodiversité. Le soutien aux pratiques agricoles dommageables (6,7 milliards d'euros) et les aides favorisant l'artificialisation des sols (2,9 milliards) étaient particulièrement montrés du doigt. *« On connaît très bien les financements néfastes, il nous faut maintenant des mesures, il n'est plus l'heure de se mettre autour de la table »*, a plaidé Allain Bougrain-Dubourg. *« On se dit qu'il y a un élan formidable, et en même temps on retrouve des freins que l'on connaît depuis si longtemps... »*

Source : Perrine Mouterde, Biodiversité : une nouvelle stratégie nationale sans décision sur les pesticides ou l'agriculture, Le Monde, 27 novembre 2023

Questions :

1. Les précédents plans de préservation de la biodiversité ont-ils atteint leurs objectifs ?
2. Quelles sont les mesures prises pour assurer la préservation de la biodiversité ?
3. Ces mesures paraissent-elles suffisantes ?